

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

**Extension du centre de maintenance des tramways de Saint-Priest (Métropole de Lyon - 69)**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYTRAL - Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Fouziya BOUZERDA- Présidente

RCS / SIRET

2 5 6 9 0 0 9 9 4 0 0 0 1 1

Forme juridique

Syndicat mixte

Autorité organisatrice des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
(Décret n°2016-1110 du 11 Août 2016)  7° Transports guidés de personnes ; b) Gares de tramways, de métros aériens et souterrains, de funiculaires. <u>Projets soumis à examen au cas par cas.</u>	Extension de la fonction de remisage du centre de maintenance actuel des tramways implanté sur la commune de Saint-Priest (territoire de la Métropole de Lyon).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à étendre la zone de remisage du centre de maintenance actuel des tramways de Saint-Priest remplissant les fonctions de remisage, d'exploitation et de maintenance. L'opération consiste à réaliser une nouvelle zone de remisage couverte.

Le projet comprend également :

- la modification des voies d'ateliers existantes (ajouts d'une fosse sur une voie et d'une passerelle avec pont roulant sur une autre voie),...
- la réorganisation interne du dépôt (accès et circulations des véhicules et piétons, zone de stockage de pièces, espaces verts...),
- la modification des locaux (vestiaires, sanitaires) pour permettre l'accueil de nouveaux conducteurs et opérateurs,
- l'installation d'une nouvelle station-service tramway (fonctions de lavage, sablage et graissage) en complément de la station-service actuelle,
- l'adaptation du système de récupération des eaux pluviales (infiltration des eaux des nouvelles toitures),
- la modification du parc-relais existant et du parking du personnel.

Le traitement des façades et le mur vitré en limite Est du site s'inspireront de l'architecture existante.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport de l'agglomération lyonnaise, le SYTRAL réalise et envisage l'extension ou la modification de plusieurs lignes de tramway.

Ces projets s'accompagnent de l'acquisition de 16 nouvelles rames de tramway de 43 mètres de longueur pour répondre d'une part au besoin de la nouvelle ligne de tramway T6 (Debourg / Hôpitaux Est) et d'autre part à la volonté d'augmenter la capacité des lignes de tramway existantes, notamment la ligne T4 (passage en exploitation avec des rames de 43 mètres au lieu de 32 mètres actuellement) et des 2 lignes T1 et T2.

L'objectif de l'opération est d'accueillir les nouvelles rames de tramway acquises dans le plan de mandat (2014-2020) tout en conservant une réserve de remisage pour les futures rames à venir dans le cadre du plan de mandat suivant (2021-2026).

Ainsi, le centre de maintenance de Saint-Priest devra pouvoir accueillir 73 rames en maintenance et 64 rames en remisage (rames de 32 mètres).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à accroître la fonction de remisage sur le site du centre de maintenance des tramways de Saint-Priest par la création d'un nouveau remisage sur une parcelle en friche appartenant à La Métropole de Lyon localisée en limite Sud du site actuel.

Le projet comprend :

- la création de nouvelles voies d'accès tramway en lieu et place d'une partie du parc relais et du parking du personnel,
- la création d'une nouvelle station-service (fonctions de lavage, sablage et graissage) sur l'emprise du parc relais actuel.

Ainsi, le parking du personnel sera supprimé et remplacé par un parking mutualisant les usages parc relais et parking du personnel. L'accès à cet espace de stationnement sera modifié et le poste de garde déplacé.

Le projet intègre également la modification des vestiaires, des sanitaires au sein des locaux administratifs existants afin d'accueillir le personnel dédié à l'exploitation des nouvelles rames.

Le projet nécessite aussi l'adaptation du système de gestion des eaux pluviales afin de récupérer les eaux des nouvelles voiries (dirigées vers le réseau de collecte existant comme actuellement) et des nouvelles toitures (création d'une tranchée d'infiltration).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, le fonctionnement global du site restera le même qu'actuellement. L'accès des tramways reste inchangé, l'accès des véhicules est quand à lui décalé en direction du cours du Professeur Jean Bernard.

Le projet d'extension du centre de maintenance des tramways de Saint-Priest permettra le remisage des rames nécessaires au développement et au renforcement du réseau de tramways de l'agglomération lyonnaise programmés par le SYTRAL pour les années à venir, au Plan de Mandat 2014-2020, mais également en prévision du Plan de Mandat 2021-2027.

L'estimation des besoins futurs de remisage s'élève à une capacité de 73 rames de 32 mètres en maintenance et 64 rames de 32 mètres en remisage.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le site actuel est soumis à autorisation au titre des ICPE (arrêté préfectoral du 10 novembre 1998 modifié par l'arrêté du 16 février 2016) au regard de la rubrique 2930 "Ateliers de réparation et d'entretien" d'une surface de 6 270 m<sup>2</sup>. Les aménagements réalisés dans le cadre de l'extension du centre de maintenance de Saint-Priest n'occasionnent pas de modification du statut d'autorisation de cette installation classée étant donné que les modifications apportées par le projet :
  - n'induisent aucun classement du site sous une nouvelle rubrique,
  - n'induisent aucun dépassement de seuil pour une des rubriques déjà applicables,
  - ne modifient pas le classement global du site qui reste soumis à autorisation pour la rubrique 2930-1 (surface de l'atelier non modifiée).
- **Permis de construire** (à venir).

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas en application de l'article R 122-2 du code de l'environnement (Evaluation environnementale - étude d'impact) (article R 122-3 du Code de l'environnement).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Total des surfaces aménagées (poste de garde + local entretien + station de service + auvent stockage + remisage + passerelle + fosse + salle de réunion + 2 vestiaires) :	3 731 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de l'extension du remisage :	2 449 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe sur la commune de Saint-Priest au sein du territoire de la Métropole de Lyon (69).

Le site est localisé entre le boulevard André Boulloche au Nord, le boulevard de la Porte des Alpes à l'Est et le cours du professeur Jean Bernard au Sud.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 55 38.91 E Lat. 45 ° 43 06.18 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

#### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

ICPE (arrêté préfectoral du 10 novembre 1998 modifié par celui du 16 février 2016)

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

#### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La présente opération constitue un programme à part entière même si elle s'intègre dans une réflexion générale à l'échelle du réseau de transport collectif de l'agglomération lyonnaise visant à renforcer le réseau de tramways en termes d'infrastructures (extension du réseau) mais également en termes d'exploitation (amélioration générale du service et de l'offre pour les usagers).

Ce développement du réseau nécessite ainsi une réorganisation des stratégies d'exploitation requérant une redistribution du remisage des rames de tramways sur les 3 sites existants de Saint-Priest, de Meyzieu et de Villeurbanne (La Feyssine). La mise en œuvre de cette stratégie nécessite parallèlement l'extension du remisage de Meyzieu (qui a fait également l'objet d'une instruction au titre des examens au cas par cas).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site de projet correspond au centre de maintenance des tramways de Saint-Priest et à la parcelle en friche attenante (propriété de La Métropole de Lyon). Il est composé de grands bâtiments techniques et administratifs (ateliers et bureaux), d'espaces techniques ouverts (remisage, station-service tramway (lavage, sablage et graissage uniquement), aire de stockage...), de voies ferrées pour l'accès des tramways, de voies de desserte interne, des zones de stationnements (parking du personnel et parc relais)..., de cheminements piétons sécurisés, et d'espaces verts (pelouses, plantations d'arbres,...).

Les espaces végétalisés sont composés de pelouses ayant été semées lors de la création du centre et maintenues rases par une tonte régulière. Ils sont agrémentés de plantations d'arbres constituées de jeunes sujets (une dizaine d'années).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon adopté le 11 juillet 2005 (dernière mise à jour n°16 en date du 23 février 2016). Le centre de remisage actuel se localise en zone USP "Zone spécialisée destinée à couvrir les sites d'implantation des principaux services publics [...] assurant une fonction collective" dont le transport public.

Dans la zone USP sont notamment autorisés : "Les équipements techniques liés à la sécurité, aux différents réseaux, à la voirie, aux voies ferrées de transport public [...]".

L'extension du remisage s'insère en zone UI1 "Zone spécialisée à vocation industrielle, artisanale, scientifique et technique".

"Sont limitativement admises sous conditions, les occupations et utilisations du sol suivantes : les constructions, travaux, ouvrages ou installations liés [...] aux voies ferrées de transport public,..."

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'intervention ne se situe pas dans une ZNIEFF. En effet, il se localise à plus de 5 km au Nord des ZNIEFF de type I n°69000008 "Plaine des Grandes Terres" et n°69000007 "Gravières de Berlay et de Pierre Blanche". Il se maintient également à plus de 5,6 km de la ZNIEFF de type II n°6313 "Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îlons et ses brotteaux à l'amont de Lyon" présente au Nord du site et à plus de 6,5 km de la ZNIEFF de type II n°2601 "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales" présente à l'Ouest du site. Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope ne concerne le territoire de Saint-Priest.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Saint-Priest est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat (2015-2018) dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône approuvé le 3 novembre 2015. L'autoroute A 43 est concernée par le PPBE. L'autoroute A43, le boulevard de la Porte des Alpes et le boulevard André Bouilloche sont concernés par l'établissement de cartes de bruit (Plan Environnement Sonore du Grand Lyon).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'intéresse aucune zone humide recensée dans le cadre de l'inventaire départemental (source : Métropole de Lyon). Les relevés floristiques réalisés sur site dans le cadre de cette étude ne mettent pas en évidence de plantes caractéristiques des zones humides (aucun enjeu floristique ou en terme d'habitat). Les zones humides les plus proches se situent au sein du parc technologique de Lyon de l'autre côté du boulevard de la Porte des Alpes par rapport au site (franges végétales des bassins de rétention des eaux).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Priest n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels. Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques ne couvre le site d'étude.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne figure pas à l'inventaire des sites et sols pollués (BASOL).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est inclus dans la ZRE des "couloirs de la nappe de l'Est lyonnais". Le projet ne nécessite aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou de surface.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se tient à l'écart du réseau "Natura 2000" (SIC, ZSC et ZPS) : il se localise à plus de 8 km du site Natura 2000 FR8201785 "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" (Zone Spéciale de Conservation). Il n'entretient aucune fonctionnalité biologique avec ce dernier. Le site couvert par l'extension ne constitue pas un habitat naturel stratégique pour la faune en raison de son positionnement en secteur urbanisé et de l'absence de caractéristiques biotiques favorables.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une augmentation de 4,8 % des surfaces imperméabilisées. Les eaux de toitures du nouveau remisage, de la nouvelle station-service tramway, du nouveau poste de garde et de l'abri vélo (3 162 m <sup>2</sup> ) seront dirigées vers une tranchée d'infiltration. Les eaux de toiture du nouvel auvent (146 m <sup>2</sup> ) seront collectées et rejetées dans le réseau d'eaux pluviales existant. Les eaux des nouvelles voiries seront collectées et traitées par un séparateur à hydrocarbures, puis dirigées vers le réseau d'eaux pluviales existant.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires afin de réaliser les fondations du futur remisage. De plus, le projet implique la découpe des revêtements existants sous le nouveau remisage. Les matériaux extraits seront évacués conformément à la réglementation, en privilégiant les filières permettant leur réutilisation.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport nécessaires aux terrassements en remblai proviendront de matériaux issus de sites autorisés.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La campagne de terrain a permis de s'assurer de l'absence d'enjeu floristique (75 espèces recensées dont 6 envahissantes) sur le site d'intervention. Le projet entraînera la suppression d'une partie de l'espace en friche et de 27 jeunes sujets arborés. Le projet intègre la création de deux espaces verts le long de la limite Sud du parking relais et du parking du personnel. Au regard de la faune, les principales sensibilités seraient liées à une potentielle utilisation du site au printemps par des oiseaux, même si aucune nidification n'a été relevée. Ainsi, le dégagement des emprises sera calé en fonction des exigences liées aux cycles biologiques des animaux. Le débroussaillage partiel de la parcelle permettra de conserver un espace refuge en l'état. De plus, un pierrier sera mis en place en limite afin de constituer un habitat favorable aux reptiles.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concerné par des espaces naturels remarquables recensés aux titres des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), des zones humides. Il n'entretient aucune fonctionnalité directe avec les Sites d'Intérêt Communautaire ou sites "Natura 2000".

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur une parcelle en friche qui ne présente pas d'enjeux de milieux naturels (absence d'arbre de grand développement, de haie, d'habitat humide ou de prairie sèche,...).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Saint-Priest est classé en zone de sismicité 3 (modérée). L'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon est concerné par un aléa faible de retrait/gonflement des argiles.  Ces thématiques et les dispositions techniques associées sont intégrées au projet d'extension du remisage du centre de maintenance des tramways de Saint-Priest sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le chantier est susceptible d'engendrer des émergences sonores ponctuelles (engins de travaux publics). Une sensibilité est relevée au regard de cette thématique de par la proximité de l'hôpital privé de l'Est lyonnais. Toutes les précautions seront prises afin de réduire au minimum les nuisances occasionnées (période d'intervention, engins conformes à la réglementation, sensibilisation du personnel de chantier...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive ne sera générée par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations en phase de travaux (interventions des engins de chantier), mais qui resteront localisées et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation du projet ne modifiera pas l'ambiance nocturne actuelle du site et de ses abords. L'installation lumineuse de l'extension du centre de maintenance se limitera à éclairer sous les toitures les voies de remisage des tramways nécessaires d'un point de vue fonctionnel. Aucun éclairage supplémentaire à l'extérieur du nouveau remisage n'est envisagé.</p> <p>Le projet s'insère dans un secteur urbanisé dont les voiries sont éclairées. Le boulevard de la Porte des Alpes et le cours du professeur Jean Bernard bénéficient d'un éclairage public.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La solution de gestion des eaux pluviales sur le site est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- eaux pluviales des voiries et des parkings neufs : dirigées vers le séparateur à hydrocarbures existant traitant les eaux pluviales des parkings existants.</li> <li>- eaux pluviales des nouvelles toitures (remisage, poste de garde et station-service) : dirigées vers la tranchée d'infiltration créée.</li> <li>- eaux pluviales de la toiture du nouvel auvent (surface déjà imperméabilisée) : rejetées dans le réseau d'eaux pluviales avec les eaux de voirie existantes.</li> <li>- eaux usées industrielles du nouveau remisage : traitées par le séparateur à hydrocarbure existant traitant déjà les eaux usées industrielles existantes.</li> <li>- eaux usées industrielles de la station-service neuve : traitées par un séparateur à hydrocarbure neuf avec débourbeur, puis rejetées dans le réseau d'eaux usées.</li> <li>- eaux usées neuves : dirigées vers le réseau d'eau usées existant.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les dispositions architecturales mises en œuvre visent à respecter le parti architectural actuel du site de manière à garantir une insertion totalement cohérente avec les bâtiments existants et avec les espaces d'activités environnants.</p> <p>Le secteur n'est pas compris dans une zone présumée faire l'objet de prescriptions archéologiques. Cependant, une sensibilité archéologique est connue sur le secteur (source : service régional d'Archéologie de la DRAC – courrier en date du 18 octobre 2016). Le maître d'ouvrage saisira la DRAC avant le dépôt du dossier de demande de permis de construire, pour la réalisation d'un diagnostic anticipé.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon (zonage et servitudes). Il respectera les dispositions constructives édictées dans ce document.</p> <p>Le fonctionnement global du site est maintenu à l'identique.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

- de l'insertion du projet au sein d'un secteur urbanisé, en continuité de bâtiments et structures techniques d'ores et déjà existantes (permettant d'optimiser les fonctionnements et de conserver les usages durant les travaux et en exploitation future),
- des enjeux du site pris en considération dès les phases préalables à la conception du projet :
  - insertion environnementale basée sur les connaissances préalablement acquises (diagnostic préalable, notamment au regard de la flore et de la faune) et privilégiant l'évitement notamment vis-à-vis de la faune susceptible de fréquenter les espaces urbanisés (calage des coupes des arbres en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, débroussaillage partiel de la parcelle afin de conserver un espace refuge en l'état, mise en place d'un pierrier en limite afin de constituer un habitat favorable aux reptiles, lutte active contre tout risque d'atteinte et de pollution directe ou indirecte des milieux aquatiques localisés à proximité des emprises, sensibilisation préalable du personnel de chantier intervenant sur le site et le suivi rigoureux du chantier),
- de l'absence d'incidences sensibles du projet d'extension du centre de maintenance et d'exploitation des tramways de Saint-Priest identifiées dans le cadre de la présente note,
- des mesures d'insertion envisagées pour intégrer au mieux le projet à son environnement et à son site (gestion des eaux pluviales collectées, attention spécifique vis-à-vis de l'éclairage, aménagements en faveur de la biodiversité...),

le SYTRAL considère qu'il n'est pas nécessaire d'établir une étude d'impact détaillée pour cet aménagement garantissant à long terme la bonne exploitation du réseau de transports en commun (tramways) et participant pleinement à son développement programmé au Plan de mandat actuel et au Plan de mandat suivant.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Note d'information environnementale présentant l'ensemble des éléments ayant conduit au projet présenté et synthétisant les principales mesures d'intégration environnementale mises en œuvre.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon

le, 02 NOV. 2017

Signature

  
**Fouziya BONZERDA**  
 Présidente